



Substances dangereuses

STOCKAGE DE SUBSTANCES

DANGEREUSES – ÊTES-VOUS CERTAIN ?

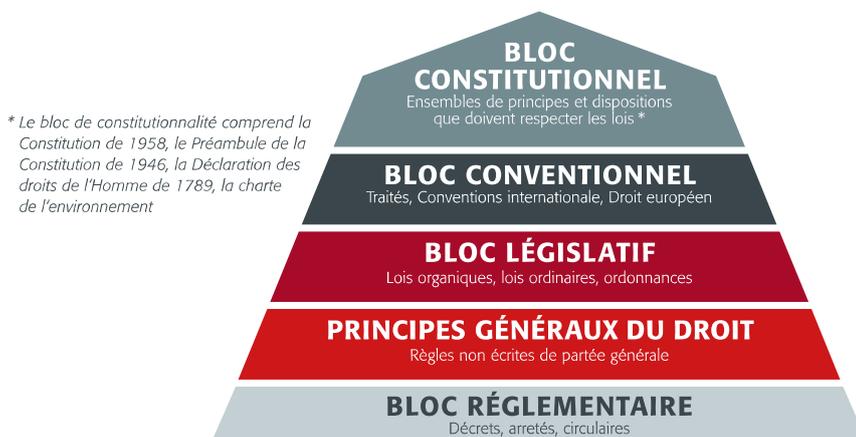
Dans de nombreuses entreprises et laboratoires, l'utilisation de substances dangereuses fait partie du travail quotidien et elle est inévitable. Ce qui peut être rapidement oublié lors de la manipulation quotidienne : Le stockage inapproprié, notamment de substances inflammables, présente différents risques pour les personnes, l'environnement et les biens matériels.

- » Incendies et explosions dus, par exemple, au stockage inapproprié de liquides et de gaz inflammables
- » Encrassement des sols, pollution des eaux souterraines et des eaux de surface par exemple par des eaux d'extinction ou des fuites contaminées
- » Temps d'arrêt jusqu'à la faillite, par exemple par des bâtiments, des laboratoires détruits après des incendies (après un incendie, environ 80% des entreprises font faillite)
- » Danger pour la vie humaine

Les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprise doivent être conscients de leur responsabilité pour la manipulation et le stockage de substances dangereuses et ils doivent se poser régulièrement les questions suivantes :

- » Est-ce que je connais la législation relative aux substances dangereuses ?
- » Est-ce que j'applique ces règles ?
- » Est-ce que j'accomplis mon devoir de diligence envers les personnes et l'environnement ?
- » Est-ce que je stocke les substances dangereuses dans mon entreprise conformément à la réglementation ?

LA HIÉRARCHIE DES NORMES



Les entrepreneurs et exploitants doivent être totalement conscients des risques liés à l'utilisation et la présence de substances dangereuses dans leur établissement, et intégrer ces risques dans leurs démarches « sécurité » en répondant aux questions suivantes :

- » Utilisez-vous des produits dangereux ?



- » Produits chimiques ?
- » Bouteilles de Gaz sous pression ?
- » Batteries au Lithium ?

- » Respectez-vous les réglementations, la législation relatives au stockage des produits dangereux ?

- » Stockez-vous les produits dangereux dans une armoire de sécurité certifiée à la **Norme NF EN 14470 (Section 1 ou Section 2)** ?



Depuis les années 90, la Commission européenne a été l'origine d'une nouvelle impulsion en matière de politique de la santé et de la sécurité au travail. Elle permet l'actualisation des normes françaises et de la modernisation du système français sur ces problématiques.

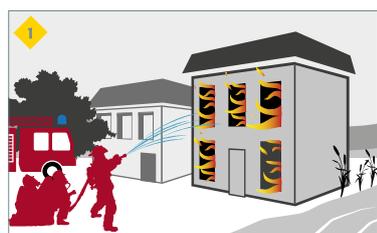
La directive-cadre n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

En France, la directive-cadre a été transposée par la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991. Le socle du **code du travail mentionne dans l'article L.4121-1** que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

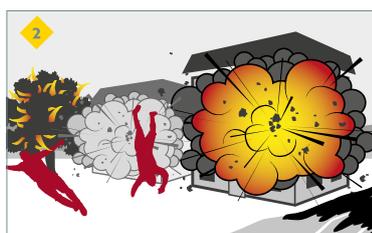
- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Dans ce contexte, l'évaluation, l'analyse des risques exigée par la loi sur la sécurité et la santé au travail est devenue depuis plus de 20 ans l'outil principal de la sécurité au travail.

Cela signifie que les problèmes de stockage doivent également être identifiés et des mesures appropriées doivent être mises en application. L'exploitant ou l'employeur a l'obligation de veiller à l'adaptation des moyens mis en place, en fonction de l'évolution des conditions de travail du personnel, et des évolutions techniques.



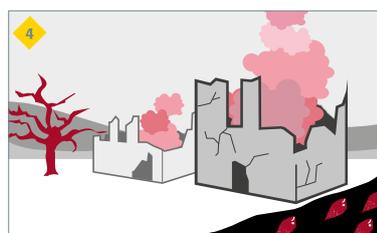
En cas d'incendie...



le stockage de produits inflammables provoquera une propagation rapide du feu mais surtout des explosions



ce qui provoquera des blessés, des morts



des dommages sur l'environnement



la destruction des locaux et l'arrêt des activités



des conséquences juridiques



et les compagnies d'assurance refuseront de verser toute indemnité